

Votation du 1^{er} juin: après, c'est comme avant !!!



Editorial Le 1^{er} juin, le peuple souverain a sévèrement rejeté le projet d'article constitutionnel intitulé «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie», avec 69,5% de non. Tous les cantons ont refusé la modification de la Constitution, la Suisse romande encore plus nettement que la Suisse alémanique. La SSO avait clairement pris position contre cette proposition contraire à l'intérêt des patients. Notre secrétaire avait alors pronostiqué une claire défaite, en début d'année déjà. Lorsque les organisations de patients et de consommateurs, les médecins, les sages-femmes, les physiothérapeutes, les médecins-dentistes et, enfin et non des moindres, les cantons s'élèvent ensemble contre un objet, les lobbyistes des caisses maladie sont en mauvaise posture. Ces milieux ont-ils compris la leçon de démocratie que le peuple vient de leur infliger? Ont-ils enfin compris que les patients veulent choisir librement leur médecin et que c'est la raison pour laquelle ils ont refusé le diktat des caisses maladies? Hélas non! En février déjà, plusieurs mois avant la décision populaire, la commission de la santé du Conseil des Etats a fait savoir que ses travaux en vue d'affaiblir l'obligation de contracter se poursuivraient, même en cas de rejet de l'article constitutionnel. En d'autres termes: les lobbyistes des caisses maladie ont déclaré d'avance qu'ils n'accepteraient pas une éventuelle déroute. Une telle perception de la démocratie a bien mauvaise façon de la part de représentants élus du peuple. Elle ne peut s'expliquer que par le fait que de nombreux parlementaires agissent comme les représentants des intérêts des grandes caisses maladie. Alors, c'est comme si la situation était, après la votation, comme avant la votation. La confrontation autour du libre choix de son médecin et de son médecin-dentiste ne fait que passer à l'étape suivante...

Marco Tackenberg

Ce texte paraît simultanément, légèrement adapté, dans le périodique *Politik + Patient*, une publication consacrée à la politique de la santé de l'association des sociétés médicales de la Suisse alémanique (Verband deutschschweizerischer Ärztesellschaften – VEDAG).